

**Présents (10) :** Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Aurélien Thébert, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Patrice Accarie

**Excusées (2) :** Christine Thiken, Anne-Gaëlle Delrue

**Absents (3) :** Éric Jallot, Maryline Hacques, Clément Méchard

**Secrétaire de séance :** Aurélien Thébert

**Pouvoir (1) :** Christine Thiken donne pouvoir à Christophe Blin

Convocation envoyée aux élus le 21 juillet 2022.

**11 votants**

**1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
14/06	11 rue des pommiers	AD475	Pas de préemption
15/06	Ruelle de la mairie	AC426	Pas de préemption
27/06	14 rue de Saint poix	AC 188 AC 152	Pas de préemption
12/07	4 rue de Brielles	AB 57...	Pas de préemption

- Convention de vérification du système de protection foudre (Eglise)

Vérification annuelle réalisée par BCM Foudre. Coût annuel : 355 € HT

- Travaux logement communal

Validation d'un devis auprès de l'entreprise MAIGRET pour installation d'une douche dans un logement situé allée Saint Joseph. Coût des travaux : 5 080.44 € HT

**2) Finances (rapporteur : Jean-Luc V.)**

a. Décision modificative n°1

Il est nécessaire d'ajuster le budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-202-10007 : REVISION POS PLU	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-10006 : TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative n°1.

b. Refus de revalorisation des indemnités des élus au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 3.5 %) [décret 2022-994 du 7 juillet portant majoration de la rémunération]. Si le conseil municipal souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1<sup>er</sup> juillet, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération dans ce sens.

Le maire et les adjoints ne souhaitent pas appliquer la valorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le niveau des indemnités perçues à ce jour.

### 3) Habitat (rapporteur : Jean-Luc V.)

#### a. Lotissement de la Foucherie – choix des entreprises

Une consultation a été lancée pour la viabilisation des terrains conformément à la délibération n°542022. Vu le procès-verbal de la commission d'appel et d'examen des offres ;

Il est proposé au conseil de retenir :

##### Lot 1 : Terrassement – voirie

Entreprise retenue : SAS Travaux publics de Bretagne – 3 rue de la Haie Robert BP 50215 35 500 VITRÉ  
Montant du marché : 100 962.25 € HT

##### Lot 2 : Eaux pluviales / eaux usées / téléphone / NTIC

Entreprise retenue : SAS Travaux publics de Bretagne – 3 rue de la Haie Robert BP 50215 35 500 VITRÉ  
Montant du marché : 101 980 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics

#### b. Dénomination de la rue du lotissement de la Foucherie

Il appartient au conseil municipal de dénommer les rues, c'est pourquoi il a été demandé aux conseillers de réfléchir en amont du conseil à la dénomination de la rue. Le maire présente la seule proposition reçue : rue des coquelicots.

Il est proposé de valider le nom de la rue : rue des coquelicots.

Le conseil décide à l'unanimité de valider la dénomination de la rue du lotissement de la Foucherie « Rue des coquelicots ».

#### c. Dénomination de la rue des logements Espacil Habitat

Il appartient au conseil municipal de dénommer les rues, il a été demandé aux conseillers de réfléchir en amont du conseil à la dénomination de la rue. Le maire présente la seule proposition reçue : rue Roger Fleuret.

Il est proposé de valider cette proposition, Roger Fleuret étant le 1<sup>er</sup> vainqueur Pertrais de la course cycliste des deux provinces.

Le conseil décide à 9 voix pour, 2 abstentions de valider la dénomination de la rue du programme d'habitat ESPACIL « rue Roger Fleuret », après accord de la famille.

### 4) Horaires d'ouverture de la mairie (rapporteur : Jean-Luc V.)

Lors du précédent conseil, il a été évoqué le fait de revoir les horaires d'ouvertures au public.

- Rappel de l'existant

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30 soit 25 heures / semaine. Après une période de relevé des passages en mairie aux heures d'ouvertures, il est proposé de revoir les plages horaires d'ouverture de la mairie.

- Deux hypothèses pour mise en place en septembre

- o Hypothèse 1 : ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00 (Fermeture le mardi après-midi, allongement du créneau d'ouverture les matins, et réduction du créneau l'après-midi)

- Hypothèse 2 : ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h00 (Fermeture les mardis et jeudis après-midi, allongement du créneau d'ouverture les matins, et réduction du créneau l'après-midi)

Le conseil décide à l'unanimité de valider l'hypothèse numéro 1, avec une mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h30 ouverture au public					FERMEE
Permanence téléphonique dès 14h00					
16h30-18h00 ouverture au public	FERME	16h30-18h00 ouverture au public			FERMEE

## 5) Questions diverses

- M. Bréjuin indique qu'il a été décidé de faire appel à la société DMEAU pour une maintenance de la pompe et entretien de la berne du plan d'eau. Il est précisé que le coût de la prestation s'élève à 1500 €/an pour 3 à 4 passages par an. Cet entretien est essentiel pour que les travaux d'aménagements réalisés il y a quelques années restent bénéfiques.
- Mme Laurent fait un retour des différents évènements passés dans le cadre du chantier européen. Elle invite les élus à se joindre à eux lors de la soirée de clôture à venir.
- M. Bréjuin informe que le pont bascule est à ce jour hors service. Un devis a été demandé, auprès de l'entreprise compétente, pour le remplacement de l'imprimante. Une décision sera prise en conseil pour la suite à donner.
- Le maire indique que la newsletter du site internet est opérationnelle. Les élus peuvent s'y inscrire via le site internet. La newsletter est envoyée le vendredi à 19h00 avec les nouvelles actualités.
- Le maire informe que les familles ont réalisé l'inscription au service du transport scolaire. Les places du car sont toutes prises pour la rentrée de septembre.
- Le maire indique avoir reçu des représentants de la société d'AXIONE (prestataire de Bouygues Télécom). L'entreprise recherche un site d'implantation. Il a décidé de donner un accord de principe pour que l'entreprise entreprenne les études. Le sujet sera évoqué en conseil pour prendre la décision finale.

## TOUR DE TABLE

- Mme Fauchoux donne l'information au conseil d'une visite intra CMJ sur Paris organisée le 3/11 (visite du Sénat, et bateau mouche)
- Le maire indique qu'une réunion de préparation aura lieu avec le comité des fêtes concernant les courses cyclistes et précise au conseil que les gérants du SULKY ont demandé la possibilité de s'installer sur la place des artistes le lundi des courses. La demande a été validée.
- M. Accarie demande les démarches entreprises concernant la problématique de la tribune sur le terrain communal où le projet Espacil Habitat est envisagé. Le maire indique que ce projet ne sera réalisé qu'en

2024. Il est donc prévu de revoir avec le comité des fêtes cette année sur place la problématique, pour échanger sur les différentes possibilités.

- M. Blin interroge concernant le feu d'artifice. Le maire indique que la déclaration a été faite, et à ce jour aucun retour de la préfecture ne laisse penser à son annulation.
- M. Bréjuin indique qu'une partie du ravalement des façades de l'école publique a été réalisée. Les travaux se termineront d'ici la mi-septembre.
- M. Maréchal fait le retour des travaux du syndicat d'assainissement.

**FIN DU CM 21h36**